

**DELIBERATION N° 174-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 septembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BARI Nadine	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	FOGLIA Maxence
GERBI Franck	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	THIBAUD David
ROBERT Philippe	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	
MASLO Raymond	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** MULYK Fabien (pouvoir à SERRE Emmanuel), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), GONNORD Franck (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	49
Nombre de pouvoirs :	09
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>58</b>

**OBJET : BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS 55001 : DM N° 01-2025**

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Matheysine poursuit, en lien avec le service de gestion comptable, le travail de mise en cohérence de l'état de l'actif ce qui nécessite de passer des écritures budgétaires correspondant à la mise en adéquation avec le SGC.

A ce titre, dans le cadre de l'opération de sécurisation des déchetteries, des amortissements ont été pratiqués à tort sur le compte 2128 - Agencements et aménagements de terrains, autres agencements et aménagements. Ce compte n'étant pas amortissable, il convient d'annuler les amortissements réalisés par une opération d'ordre budgétaire.

De plus, au titre de l'entretien et du renouvellement du parc des conteneurs semi-enterrés, des achats initialement prévus en fonctionnement sont imputables en section d'investissement. Aussi, il convient de réduire le montant prévu au c/60631 et de réaffecter cette somme à l'opération 2023001.

La décision modificative ainsi présentée traduit les mouvements budgétaires nécessaires :

Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
c/040		c/28128	01	Amort. des immo corporelles - agencements et aménagements de terrains, autres agencements et aménagements			577,20	
c/040		c/28128	7212	Amort. des immo corporelles - agencements et aménagements de terrains, autres agencements et aménagements			673,40	
c/042		c/7811	01	Reprise sur amort. des immo. incorporelles et corporelles		1 250,60		
C/023				Virement à la section d'investissement	22 250,60			
C/021				Virement de la section de fonctionnement				22 250,60
c/011		c/60631	7212		-21 000,00			
c/21	2023001	c/2158	7212				21 000,00	
<b>TOTAL</b>					<b>1 250,60</b>	<b>1 250,60</b>	<b>22 250,60</b>	<b>22 250,60</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les mouvements de crédits de la modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Présidente et Madame le Comptable publique, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 25 septembre 2025

**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

